

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Compte-rendu affiché le : 15 Février 2023

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03
Février 2023**

N° 23-02-01

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

**OBJET :
Désignation des délégués
de la commune auprès du
C.C.A.S**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET –
Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne
BOICHON – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard
GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI –
Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA - Thomas
ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL - Jean-Paul
SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS – Céline
BENNICI à Michel FRANCHINI - Lydie THOLLOT à
Jacques DECHANDON - André HUBERT à Jean-Paul
SOLEILHAC – Romain MONTELMARD à Marie-
Hélène BOUILHOL.

Membre absent : Aurélie DESBREE.

Mis en ligne, le
22 FEV. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 FEV. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU C.C.A.S

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R.123-1 et suivants,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que, par délibération du 16 juillet 2020, il a été procédé à la fixation du nombre de délégués de la commune auprès du CCAS (6) et à la désignation de ces délégués.

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une nouvelle désignation afin d'intégrer deux nouveaux membres.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire. Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

En 2020, avaient été élus :

Solange MORERE – Christine PALLEY – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Lydie THOLLOT - Aurélie DESBREE

Monsieur le Maire propose la liste suivante : Christine PALLEY – Michel FRANCHINI – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Céline BENNICI - Aurélie DESBREE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **SONT ELUS** Christine PALLEY – Michel FRANCHINI – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Céline BENNICI - Aurélie DESBREE.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 10 Février 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
20 FEV. 2023
Mairie de Saint-Galmier

